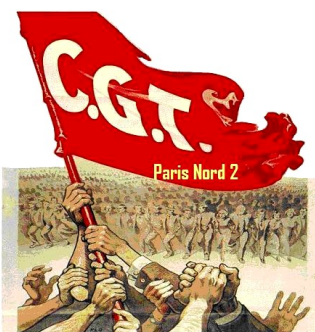


Union

Le journal de la CGT Paris Nord 2

« Qui se bat peut perdre
Qui ne se bat pas a déjà perdu » (Bertolt Brecht)



Unis pour gagner !

Catherine Perret, membre du bureau confédéral

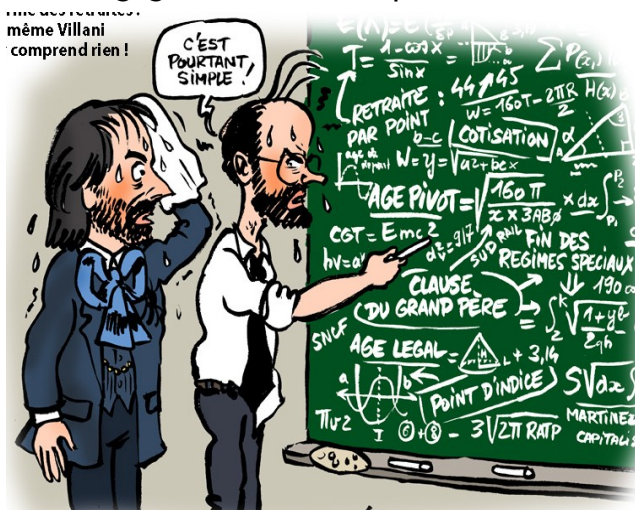


Le Gouvernement est en campagne pour casser notre système solidaire de retraite . Il est déterminé à mettre à bas notre modèle social, que chacun considère comme le meilleur au monde. Au cours des soixante dernières années, grâce à notre sécurité sociale, nous avons gagné en moyenne quatorze années d'espérance de vie et le taux de pauvreté chez les retraités est parmi les plus bas de la planète. Avec le projet de réforme à points, c'est terminé, il n'y aurait que des perdants !



Tous les retraités des pays européens qui ont adopté un tel régime ont vu très vite leur pension fortement chuter. Macron et le Patronat veulent plafonner à 14% du PIB la part des richesses consacrées à la retraite, alors qu'il y aura plus de retraités à l'avenir. Il faut donc rejeter le projet gouvernemental et améliorer notre système de répartition solidaire.

Il faut démontrer qu'une autre réforme est possible et gagner le droit de partir à soixante ans avec de bonnes pensions. Imposons la généralisation des départs anticipés à la retraite pour tous les salariés du privé aux métiers pénibles. Exigeons qu'ils puissent partir à 55 ans avec de bonnes pensions. Et puisque la retraite est avant tout le reflet de la vie au travail, revendiquons de meilleurs salaires, agissons pour imposer un autre partage des richesses. Les luttes à la RATP, aux finances publiques, dans l'énergie, dans la santé ou dans le commerce, mais aussi les grandes mobilisations pour le climat confirment que la colère sociale s'élargit. Et c'est tous ensemble, jeunes, actifs de toutes les professions et retraités, que nous allons gagner.



La syndicalisation se porte bien

Nous voudrions croire qu'il s'agit d'une dynamique liée aux événements : Sur Paris Nord 2, la nouvelle année nous a apporté une recrudescence de nouveaux syndiqués. La CGT a également gagné la majorité dans plusieurs entreprises importantes à l'occasion des élections de mise en place des CSE. Sur le terrain, nous nous retrouvons enfin dans un processus de convergence à propos de la réforme des retraites. Pour contribuer à renforcer ces tendances, syndiquons-nous en masse.

Sommaire

Page 1 : Unis pour gagner !

Page 2 : Sibeth : le prénom lui va si bien !

Page 3 : France Telecom : Le procès du harcèlement moral.

Page 4 : Retraites : la dynamique d'une révolte.

Sibeth : le prénom lui va si bien !

Sibeth N'Diaye, au cours d'une émission de France Inter, a montré toute l'étendue de son amateurisme à propos de l'âge pivot : pour elle, les salariés qui partiraient à 62 ans subiraient « *un malus pendant deux ans et à partir de 64 ans [reviendraient] à taux plein* ». Elle a ensuite tenté de réparer sa bourde en twittant : "*Désolée, erreur de ma part ce matin sur @franceinter: comme aujourd'hui avec le taux plein, partir avant l'âge d'équilibre, ce sera partir avec un malus qui s'appliquera tout au long de la retraite*". Il est fâcheux que la porte-parole du Gouvernement maîtrise aussi peu son sujet, car tous les auditeurs de France Inter ne lisent pas les "auto-démentis" propagés sur Twitter. Ainsi se propagent les mensonges et autres "fake news".



La même Sibeth N'Diaye, en bon perroquet du Gouvernement, a également déclaré : "*À quels Français vous allez faire croire qu'avec l'allongement de la durée de la vie on va travailler moins longtemps ? C'est ridicule !*". Cette façon de prendre de haut les syndicats témoigne surtout d'une ignorance crasse, synonyme d'incompétence de la part d'un membre du gouvernement : ne lui a-t-on jamais parlé des données concernant le chômage des seniors ? Ne lui a-t-on jamais dit que les 50-64 ans n'étaient que 13% à retrouver du travail dans le trimestre qui suit leur licenciement contre 26% des chômeurs de moins de 25 ans et 28% des entrants sur le marché du travail ? Que 60% des chômeurs de longue durée sont des seniors (55-64 ans) contre 42% dans le reste de la population ? Que la crise de 2008 a fait exploser de 179% le nombre des seniors au chômage contre 21% pour les autres ? Que le temps partiel non consenti - invisible quand les statistiques se basent sur la définition BIT du chômage - est beaucoup plus fréquent chez les seniors ? Que la non-prise en compte du halo du chômage fausse toutes les statistiques ?

Toutes ces données devraient témoigner de la vulnérabilité des seniors aux aléas du marché du travail et de leurs difficultés à retrouver un emploi dans des entreprises qui leur ferment la porte. Mais aucune importance, à chaque fois qu'elle ouvre la bouche, Sibeth N'Diaye montre toute l'étendue d'une ignorance insondable qui aurait dû la disqualifier comme porte-parole du Gouvernement. « Et nous serons tentés de lui répondre : ce qui est ridicule, madame N'Diaye, c'est de croire que cette réforme des retraites va inciter les entreprises à recruter des seniors.

« *En obligeant les seniors à travailler plus longtemps, ce n'est pas le contingent des actifs qui va grossir, mais celui des chômeurs. Des chômeurs qu'il faudra indemniser, mais rassurez-vous, bons citoyens. Avec la réforme de l'assurance chômage, nous nous sommes débrouillés pour en minimiser le coût. Et la logique comptable qui inspire ces réformes nous fait choisir la pauvreté pour le plus grand nombre et la richesse pour ceux que nous appelons premiers de cordée, déjà bien favorisés par la suppression de l'ISF et la Flat Tax. Tant que nous favoriserons outrageusement les plus riches, rien de ce que nous ferons ne sera légitime, mais le Gouvernement assume cette politique dont tout le poids porte sur les classes moyennes et populaires* ».

Voilà ce que dirait madame N'Diaye si elle ne n'assumait pas de « *mentir pour protéger le Président* ». Au fait, avez-vous remarqué qu'elle parle souvent à la première personne du singulier ? Ce qui est parfaitement déplacé de la part d'une porte-parole du Gouvernement !



POUR EN SAVOIR PLUS : sur « blog médiapart UL CGT PN2 » voir l'article « 7 raisons de s'opposer à la réforme des retraites »

France Telecom : le procès du harcèlement moral

Peu importaient les moyens, il fallait, à marche forcée, réduire de 22000 salariés les effectifs de l'entreprise. Les anciens dirigeants de France Telecom (actuellement orange) viennent d'être condamnés pour des méthodes de management basées sur le harcèlement moral, qui avaient amené 19 suicides "réussis", 12 tentatives et huit dépressions ayant entraîné des arrêts de travail.

Encore ces données numériques ont-elles probablement été minimisées : si l'enquête judiciaire se concentre sur les 39 cas cités plus haut, l'observatoire du stress et des mobilités forcées fait état de près de 60 suicides et de 40 tentatives entre 2008 et 2011. Mais la justice a préféré se focaliser sur les cas les plus probablement liés aux conditions de travail

Les signaux d'alerte n'avaient pourtant pas manqué dès 2006, en provenance du management intermédiaire et des syndicats. Mais ces dirigeants sans foi ni loi, restant accrochés à leurs objectifs de réduction des effectifs à n'importe quel prix, avaient suscité l'indignation par leur manque d'humanité et leur cynisme. Le PDG Didier Lombard avait préféré minimiser la responsabilité des méthodes de harcèlement mises en place par son entreprise en prétendant que le suicide était devenu "une mode" et stigmatisait les salariés qui n'avaient pas assez de force morale pour y résister. Et la vague de suicides continue jusqu'en 2011, date à laquelle Didier Lombard démissionnaire est

remplacé par Stéphane Richard qui abandonne le management "à la hussarde". Aussitôt, la tension retombe et les suicides cessent, montrant, s'il en était besoin, que ceux-ci étaient bien liés au management de France Télécom.

En regard de la gravité des faits, les peines maximales encourues (un an de prison ferme et 15000 euro d'amende) apparaissent dérisoires. Pourtant, les réquisitions du parquet n'ont pas été totalement suivies, puisque les peines de prison des principaux responsables étaient partiellement assorties du sursis. Il faut également mentionner qu'Orange, en tant que personne morale, était également sur le banc des accusés et a écopé de 75000 euro d'amende qu'elle n'entend pas, contrairement aux condamnés à de la prison ferme, contester en appel. Mais la loi et la jurisprudence ne jouent pas en leur faveur : l'article L.1152-1 du code du travail précise

"Aucun salarié ne doit subir des agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel", et le code pénal prévoit même une peine d'emprisonnement pour les auteurs de ces faits et pour les dirigeants qui aurait manqué à leurs obligations.

Ce jugement sera peut-être une incitation à renoncer à cette idée selon laquelle l'entreprise serait une jungle où la sélection darwinienne doit jouer à plein. Tout le monde connaît, dans sa vie, des périodes de détresse morale où tout peut basculer. Tout le monde a eu ou aura un jour besoin d'une main tendue pour aider ou simplement pour reconforter. Dans ces moments critiques, cette main tendue peut faire toute la différence entre la vie et la mort.

C'est tout le sens de l'activité syndicale : aider ceux qui sont vulnérables. Mais cela suppose une qualité d'écoute, un minimum d'humanité et surtout aucun jugement de valeur sur les personnes en difficulté. Et c'est ce dont les dirigeants de France Télécom se sont révélés incapables.



France Télécom, une gestion du personnel très personnelle



POUR EN SAVOIR PLUS : sur Google « blog médiapart UL CGT PN2 » pour avoir le lien avec le blog de l'Union Locale Paris Nord 2, puis voir l'article « Après France Télécom, réviser le code du travail »

Retraites : la dynamique d'une révolte



Le président qui entre à l'Elysée en 2017 est un obsessionnel de réformes, qu'il entend mener à la hussarde. Il voit les syndicats comme une résurgence du vieux monde, un frein aux réformes qu'il entend mener. Fort d'un « mandat populaire » qu'on lui aurait confié en l'élisant, il impose par ordonnances une réforme du code du travail, après un simulacre hypocrite de consultation des partenaires sociaux. Mais on ne peut à la fois favoriser les plus riches au détriment des classes moyenne et populaire et prétendre détenir un « mandat du peuple ». La jacquerie des Gilets Jaunes se charge de le rappeler. Au vent du mépris affiché par Macron pour « ceux qui ne sont rien » succède la tempête de la révolte.

C'est dans un climat insurrectionnel persistant que le Président choisit d'enfoncer le clou de ses réformes, avec d'abord celle de l'assurance chômage, puis celle des retraites. Ces deux réformes témoignent du choix délibéré de paupériser la population, en commençant par les seniors (voir page 2). L'exécutif tente de cacher ses véritables intentions derrière les élucubrations de Ndiaye, de Darmanin et consorts. Aussi, c'en est trop et c'est le mouvement de grève initialisé le 5 décembre. Mais le Gouvernement se trouve pris au piège qu'il s'est lui-même tendu avec la destruction de tout dialogue social, car plusieurs syndicats (CGT, FO, Sud) entendent d'autant moins négocier que le Gouvernement entretient un discours à géométrie variable. Les autres centrales (CFDT, UNSA) se montreraient plus accommodants, mais la trêve de Noël suggérée par le Gouvernement est rejetée pas leurs bases. Et Macron, pris au piège qu'il avait tendu aux syndicats, se retrouve seul face à la rue.



Comme d'habitude, il tente de porter la division en faisant des concessions aux policiers, aux pilotes de ligne, aux militaires, rendant de moins en moins lisible le discours de l'exécutif, car à chaque déclaration officielle, on s'éloigne du régime universel que le Président prétendait instaurer. Chacune des dérogations accordées à des intérêts corporatistes sonne ainsi comme un aveu de faiblesse. En ce samedi 28 décembre, le mouvement, qui en est à son 24ème jour, voit enfin syndicats et Gilets Jaunes défiler ensemble dans plusieurs villes de France.



Le mouvement peut donc retrouver un second souffle et les syndicats sont condamnés à réussir : lâcher maintenant serait une erreur monumentale qui donnerait raison à ceux des gilets jaunes qui ne veulent pas entendre parler de syndicats et disqualifierait ces derniers aux yeux de l'opinion.

La fin de notre bail sur Paris Nord 2 nous a obligés à aménager dans de nouveaux locaux sur Sevran. Cependant, nous sommes toujours l'Union Locale de Paris-Nord 2 et continuerons à recevoir les salariés de la zone dans nos nouveaux locaux. Des solutions sont à l'étude pour continuer à assurer une présence physique sur Paris Nord 2.

A noter également une modification de notre système de communication, qui passera à l'avenir par le blog Médiapart UL CGT PN2 dont vous trouverez l'adresse sur Google. Cette modification vise à mettre en ligne des articles de fond accessibles à tous, qui viendront en complément de ceux qui apparaissent dans notre périodique « Union ».

Notre blog Médiapart : UL CGT PN2
Téléphone : 06 67 09 13 00 (Jean-Claude Hacquard)
Adresse postale : 3, rue Victor Hugo 93270 Sevran